



Fiche d'information

Evaluation externe « Activités de formation professionnelle de la DDC », 2011 (conformément à l'annexe « Evaluations de l'efficacité » du rapport de gestion 2011 du Conseil fédéral)

1. Activités d'évaluation de la DDC

La DDC procède à des évaluations systématiques de ses activités thématiques et géographiques ainsi que de ses aspects institutionnels. Le dispositif d'évaluation mis en place lui est utile pour gérer les risques dans des contextes souvent instables, présenter et rendre compte de ses activités et des résultats obtenus, contribuer au pilotage stratégique de l'institution ainsi qu'à l'apprentissage organisationnel. Chaque année, trois ou quatre évaluations indépendantes sont effectuées à l'échelle de la Direction.

2. But de l'évaluation de la formation professionnelle

L'évaluation des activités de formation professionnelle de la DDC vise à estimer le degré de réalisation des objectifs du portefeuille thématique « formation professionnelle » de la DDC (investissement total de quelque 80 millions CHF entre 2002 et 2008), à nourrir et promouvoir les processus d'apprentissage dans ce domaine, et faire les ajustements nécessaires au niveau stratégique.

3. Principaux résultats de l'évaluation

Les activités de formation professionnelle de la DDC se caractérisent par une forte prise en compte des besoins et du marché dans les différents contextes nationaux. Il est toutefois ressorti de l'évaluation que les activités n'avaient pas eu un impact suffisant sur certains groupes cibles (populations défavorisées, femmes). De même, la réalisation de l'objectif d'augmentation des revenus n'a pas été clairement établie. Par ailleurs, il a été déploré que, actuellement, les systèmes de suivi des projets ne permettent que dans une mesure limitée de se prononcer de manière fondée sur leur efficacité.

4. Utilisation des résultats et mesures

La direction de la DDC a pris des mesures contraignantes sur la base des résultats de l'évaluation. En voici les principales : 1) Il faut continuer à renforcer, en fonction du contexte, les modèles de formation professionnelle duale (formation et expérience pratique). 2) A l'avenir, les activités de formation

professionnelle seront également plus centrées, s'il y a lieu, sur les priorités économiques des pays. 3) L'éventail des formations et emplois proposés sera mieux adapté aux femmes. 4) Lors du lancement de nouveaux projets, les besoins seront mieux évalués, à la lumière d'hypothèses claires sur leur impact. 5) La saisie des données destinées à documenter les projets de formation professionnelle fera l'objet d'une nouvelle réglementation.

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation effectuée dans le cadre du réseau de formation professionnelle des organismes d'exécution suisses (p. ex. Swisscontact, Helvetas) seront pris en compte dans la programmation de nouveaux projets de formation professionnelle. Les résultats des évaluations des portefeuilles de formation professionnelle de la DDC (2011) et de l'Agence allemande de coopération internationale (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) ont été comparés, avec le concours de cette dernière, et les possibilités de coopération future ont été identifiées. Les résultats des évaluations ont été publiés

(<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/document/etudes.survey-id-43.html>, NZZ 12.08.2011, LeGes Gesetzgebung und Evaluation, p. 429-441, 2011/3), ce qui favorise ainsi la transparence des activités de la DDC et permet de faire partager ses expériences à d'autres acteurs impliqués dans la formation professionnelle en matière de politique du développement.

5. Adjudication

L'évaluation a été confiée à une équipe de spécialistes externes à la DDC composée de cinq personnes et placée sous l'égide de l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich. Le mandat a été soumis à une procédure d'adjudication au niveau international.

